

l'écho des adrets

www.adretmorvan.org – Facebook : Adret Morvan

l'écho des adrets N°4 – 9 octobre 2013

É D I T O

Par Pascal Fichot,
Président d'Adret Morvan

INCINÉRATEUR-SCIERIE ERSCIA

Une catastrophe pour l'eau

Le Conseil d'État vient de confirmer la légalité de la décision du juge du tribunal administratif qui avait suspendu pour la troisième fois le même arrêté préfectoral. Le projet Erscia est donc bloqué jusqu'à la décision sur le fond du tribunal administratif. Malgré les pressions politiques, malgré l'implication du ministre Montebourg, qui n'a d'ailleurs pas tenu sa promesse d'écouter les opposants au projet, malgré l'action de Delphine Batho qui a soutenu l'action au Conseil d'État en contradiction totale avec les valeurs qu'elle était censée défendre, malgré le chantage à l'emploi, la justice applique la loi en toute indépendance et c'est une bonne chose.

Espérons que cette réaffirmation du droit rappellera à la raison ceux qui ont engagé ce projet avec légèreté, sans concertation, en mentant aux habitants sur les nuisances, en cachant les rapports des services de l'État au public, en utilisant les administrations pour exercer des pressions. Sous couvert de création d'emploi, ils ont utilisé la détresse des chômeurs et l'inquiétude de la population face à l'augmentation du chômage pour promouvoir un projet inepte (les emplois créés ici seront détruits ailleurs en Bourgogne quelques années après), dangereux pour le développement du tourisme, scandaleux pour le patrimoine forestier et qui créera une dette économique et écologique qui pèsera sur nos enfants. Et c'est particulièrement vrai pour l'eau, objet de ce numéro 4, sans laquelle la vie n'est pas possible. À ce titre, l'implantation d'Erscia serait très polluante, pour les nappes comme pour les rivières.

Pourtant, d'autres solutions existent pour notre territoire à condition d'oublier les schémas dépassés des 30 glorieuses et de la croissance miracle qui ne fonctionnent plus et de bien vouloir se projeter dans l'avenir au-delà des prochaines élections.

Bonne lecture.

Le mercure, vous aimez ? Vous préférez du cadmium, du thallium, de l'arsenic, du plomb, du chrome ? De la dioxine, peut-être ? Non ? Il va pourtant falloir vous y faire, si Erscia s'installe. L'eau du robinet y échappera peut-être, grâce aux installations d'épuration que vous paierez, mais ces poisons s'infiltreront partout : dans la terre, dans les racines des plantes, dans la chair des poissons que nous pêchons. Enfin, jusqu'à ce qu'ils disparaissent complètement des rivières, comme en Belgique où un Erscia local a été installé...

Dans ce numéro, vous trouverez les informations qui vous feront prendre conscience, comme nous l'avons fait, que l'installation d'Erscia est un crime écologique. Il dépasse de loin le territoire de compétence des élus locaux. Pourtant, après avoir défendu il y a quelques années, avec les habitants, la nappe phréatique contre la pollution d'un centre d'enfouissement, ils veulent la laisser se faire polluer par Erscia et sacrifier l'une des dernières rivières saines de France...

Sous le bois une nappe phréatique de 30 m de profondeur

Le rapport de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de défrichement (téléchargeable depuis notre site), indique page 6 :

« Hydrogéologie : au droit du site est recensé, à une profondeur d'environ 30 m, un aquifère ⁽¹⁾, d'une épaisseur d'environ également 30 m. Cet aquifère concernant le captage AEP⁽²⁾ de Pazy qui exploite cette ressource, est suivi par deux stations à Pazy et une autre à Montceau-le-Comte.⁽³⁾

L'eau de l'aquifère présente un objectif de bon état chimique pour 2015 mais est actuellement dégradée notamment par des pesticides.

La forêt assure un double rôle au plan de la protection des eaux :

- Préventif pour cause d'utilisation moindre d'engrais et de produits phytosanitaire,
- curatif par épuration physique et biologique des éléments polluants contenus dans les eaux de la nappe et de ruissellement. »

La même enquête publique « concernant la demande d'autorisation d'exploiter une installation ICPE » [susceptible de polluer] indique page 10 :

« Géologie : la zone d'étude située sur les terrains datant du jurassique : l'Hettan-gien et le sinémurien. L'implantation du projet se fait donc sur des sols calcaire-marneux de nature plutôt imperméable. »

Une interprétation « optimiste » de la géologie

Si nous sommes d'accord avec les couches géologiques identifiées, nous ne sommes pas du tout d'accord avec la nature imperméable du sol. Les couches marneuses, réputées « plutôt imperméables » sont très fines (entre quelques

[1] Nappe phréatique

[2] Alimentation en Eau Potable

[3] information d'importance du dossier d'enquête publique que nous n'avons pas encore pu vérifier par des documents ou études issues d'autres sources que celles du dossier Erscia.

L'ex préfet chassé

L'ex préfet de la Nièvre Daniel Mathalon, qui avait signé les deux premiers arrêtés suspendus vient d'être « chassé de la préfectorale » indique le 26/08/2013 le site acteurspublics.com, sous la plume de Pierre Laberrondo. En effet, préfet hors cadre depuis 8 mois, Daniel Mathalon, n'a pas été titularisé dans le corps préfectoral (fait très rare après plus de 6 mois de service comme préfet). L'ex préfet, qui avait quitté l'Élysée de Sarkozy pour la préfecture de la Nièvre, a indiqué que cette mesure « relevait du maccarthysme ». Le support ajoute : « En l'état actuel de nos informations, rien n'indique qu'une faute ou une insuffisance professionnelle puisse être imputée à ce dernier ».

C'est quoi un Karst ?

Le paysage du karst résulte des écoulements souterrains particuliers qui se mettent en place progressivement dans les roches carbonatées (calcaires et dolomites) et dans les roches salines (gypse et parfois sel gemme). Le karst est donc également un aquifère puisque l'eau souterraine est totalement impliquée dans sa formation et dans son fonctionnement. Ainsi, le karst est constitué par un ensemble de formes souterraines et de surface et de conditions d'écoulements souterrains, qui interagissent les unes sur les autres.

Source wikipédia

Zone humide, un rôle inestimable

« Les actions en faveur de la préservation du milieu naturel ont une importance patrimoniale majeure. Outre la cohésion sociale que ce patrimoine représente, on doit aussi souligner sa valeur économique : les fonctions des zones humides en sont un bon exemple. Épuration des eaux, zones d'expansion des crues, réservoir de biodiversité : ces services sont inestimables ! »

Confluence, Magazine de l'agence de l'eau Seine-Normandie - N° 55 Août 2013, page 7

Non à Erscia même aux USA

À Ahoskie, en Caroline du Nord (USA), des milliers d'hectares de forêt et de zone humides sont rasés pour produire 400 000 tonnes de pellets par an pour l'Europe. En cause, à nouveau, les subventions de l'Europe pour le bois énergie... le pactole des taxes pris dans nos poches ne finit donc pas seulement au Luxembourg !

millimètres et quelques centimètres), alors que l'essentiel des couches est en calcaire constitué de nombreuses failles, entraînant avec elle les fines couches de marne. Ces roches sinémuriennes sont faciles à identifier grâce aux fossiles nommés « gryphées » qu'elles contiennent en grand nombre. Chez nous, on lui donne le nom de « pierre bleue ». Tous les maçons d'ici savent que cette pierre est gélive car elle est poreuse, le gel hivernal faisant fendre la pierre.

Un sous-sol calcaire où il est absolument certain que l'eau pénètre

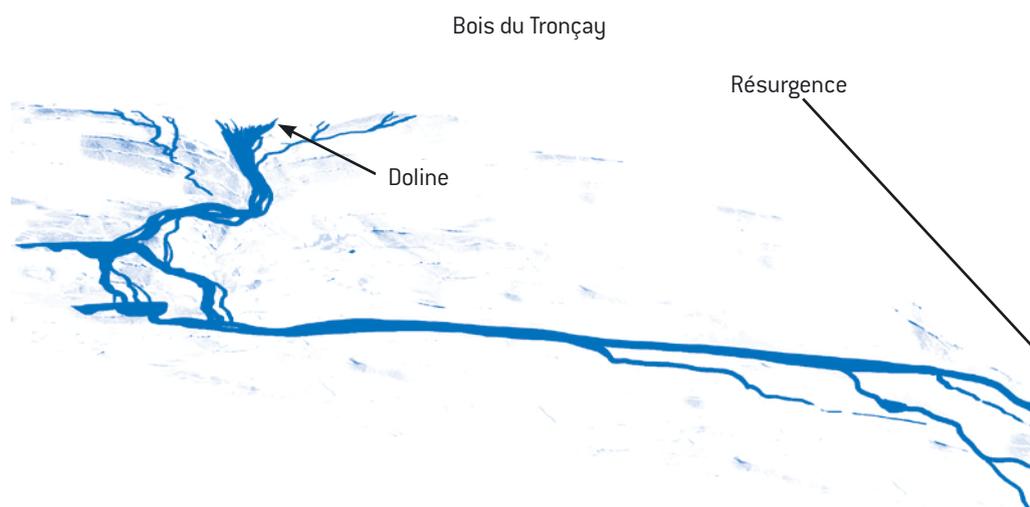
Sur le site, le calcaire est aussi soumis aux infiltrations d'eau qui construisent de multiples chemins pour l'eau. On constate de nombreuses ruptures de la roche de la petite fissure à la grosse faille comme on peut le constater dans la grotte aux fées au pied du site. Ces infiltrations créent aussi des effondrements du sol, appelés « dolines », dus à la dissolution des roches par la circulation de l'eau. Ce sont des manifestations de surface très caractéristiques de ce type de sous-sol que nous avons découvert en nombre dans le bois du Tronçay.

Certaines d'entre elles présentent un trou très net dans lequel l'eau s'engouffre. Tous ces phénomènes sont caractéristiques du relief « karstique » et présentent, au contraire des affirmations du dossier, toutes les traces de pénétration de l'eau dans le sol, vers la nappe phréatique et vers l'Yonne. Nos études ont en effet permis de compter plusieurs résurgences (sources) dans la falaise en rive de l'Yonne juste sous le bois. Elle est la rive de ce plateau calcaire bien particulier et spécifique à la Nièvre nommé « karst couvert nivernais », décrit par l'hydrogéologue Alain Coutraud dans la revue scientifique nivernaise La Camosine. Il est « *couvert, car protégé par la forêt et son humus qui sert de filtre et de frein à la pénétration de l'eau, contrairement au karst type cause où l'eau pénètre directement dans le sol.* » Un système très fragile à maintenir « couvert » si nous voulons éviter de nouveaux problèmes, comme le sous-entend d'ailleurs l'enquête publique...

La pollution de la nappe est inévitable

En conclusion, l'écran marneux qui protégerait notre ressource en eau de la pollution d'Erschia est une interprétation très optimiste de la géologie du site qui n'est confirmée par aucune observation dans aucune littérature scientifique. Compte tenu du volume des polluants manipulés sur le site et de la nature du sol, nous affirmons que la pollution du sous-sol et des nappes phréatiques est inévitable si Erschia s'installe sur ce site.

Principe de pénétration de l'eau dans un Karst couvert



Un dossier bâclé

En lisant le dossier on comprend vite que la problématique de l'eau est le cadet des soucis de la société Erscia et des services de l'état.

Approximation et légèreté

Les eaux nécessaires au process industriel sont pompées dans l'Yonne (147 800 m³ par an) et rejetés dans le ruisseau le Sardy. Cette façon de faire est déjà contraire à la réglementation. Il n'est pas possible de pomper de l'eau dans un cours d'eau et de la rejeter dans un autre...

Incompétence ou volonté d'accélérer le dossier :

L'Onéma (la police de l'eau), n'a pas été consulté, le bassin Seine Normandie non plus alors que l'ampleur du dossier le nécessite. Il faut dire que le « Plan territorial actions prioritaires 2013-2018, Seine Amont » du Bassin Eau Seine Normandie classe le Sardy priorité 1 en vue de travaux visant à reconquérir la qualité physique des cours d'eau. Dans ces conditions, c'est sûr, il vaut mieux ne pas consulter !

La zone humide du bois a été sous évaluée : 2 000 m² alors que l'huissier engagé par le collectif des habitants de Marcilly a relevé plus de 7 hectares. Il faut dire que la procédure pour détruire 2 000 m² de zone humide est plus simple que pour détruire 7 hectares... En Belgique, IBV a sous évalué les besoins en eau dans le dossier. En 2003, l'usine a utilisé l'eau du réseau pour remédier au manque d'eau... jusqu'à épuisement des réserves et alimentation des habitants par camions-citernes...

Des rivières de premières catégories... pour l'instant !

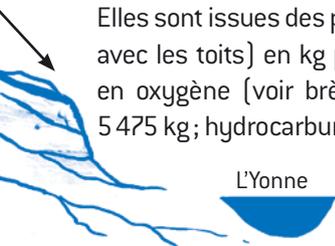
L'Yonne et le Sardy sont classés en première catégorie, communément appelées « rivières à truite », le haut de gamme en classement de rivière. Enfin presque, car un nouveau statut vient de voir le jour depuis janvier pour les ruisseaux comme le Sardy : frayère d'espèce rare (Chabot, Lamproie de planer, Truite Fario, Vandoise). C'est la priorité des priorités à préserver et à restaurer face à la disparition de certaines espèces affectées par des destructions d'habitats et les mutations génétiques dues aux polluants qui affaiblissent les capacités de reproduction des poissons. C'est pourtant dans ce petit ruisseau qu'Erscia à l'autorisation de « rejeter ces eaux polluées dans le milieu naturel ».

Permis de polluer

De frayère d'espèce rare, le ruisseau de Sardy pourrait passer à la catégorie « égoût » : l'arrêté préfectoral autorise Erscia à y rejeter chaque année, les produits suivants : solides en suspension : 2 957 kg ; carbone organique : 3 942 kg ; demande en oxygène : 12 319 kg (voir brève page 3) ; mercure : 2,96 kg ; cadmium : 4,93 kg ; thallium : 4,93 kg ; arsenic : 0,99 kg ; plomb : 1,97 kg ; chrome : 49,3 kg ; cuivre : 4,93 kg ; zinc : 148 kg ; fluorures : 1 479 kg ; CN libres (cyanures) : 0,99 kg ; hydrocarbures 493 kg, AOX (mesure du chlore, brome, iode) : 493 kg ; dioxines et furanes : 0,03 kg.

Il faut aussi ajouter les eaux de ruissellement :

Elles sont issues des parkings des engins, des aires de stockage etc. (45,14 hectares avec les toits) en kg par an : solides en suspension 16 425 kg ; demande chimique en oxygène (voir brève page 3) : 18 250 kg ; demande biochimique en oxygène : 5 475 kg ; hydrocarbures : 1 500 kg ; azote : 9 125 kg ; phosphore : 3 000 kg.



L'Yonne

La demande chimique et biochimique en oxygène

La demande chimique en oxygène est la consommation en dioxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.

La demande biochimique en oxygène est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries). Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.

Source Wikipédia

Une « demande en oxygène » trop importante condamne le milieu naturel à l'« eutrophisation », on pourrait dire à son étouffement. Il se traduit le plus souvent par la prolifération de certaines algues et se solde par la mort de nombreux organismes aquatiques, puis celle, définitive, du cours d'eau. Il est aggravé par les températures élevées.

PH

Une solution de pH = 7 est dite neutre une solution de pH < 7 est dite acide, plus son pH diminue, plus elle est acide ; une solution de pH > 7 est dite basique ; plus son pH augmente, plus elle est basique.

Frayère ou égoût ?

90 % des rivières sont polluées. Le classement préfectoral du Sardy comme frayère à protéger était donc positif. Pourtant, un mois après, la nouvelle préfète a envoyé bûcherons et gendarmes, pour faire avancer le projet Erscia qui détruira toute vie dans le ruisseau. Ce télescopage administratif a dû lui échapper, sinon avec la délicatesse que nous lui connaissons, elle l'aurait certainement fait directement classer égoût de zone industrielle !

Nos eaux perturbent les huîtres !

Après une pollution, les conchyliculteurs normands expliquent : « Nous sommes aussi touchés par les pollutions diffuses du bassin de la Seine. Les huîtres de Veules-les-Roses sont affectées par la gestion des pluies en Bourgogne ou les pratiques du monde agricole ».

Confluence, Magazine de l'agence de l'eau Seine-Normandie - N° 55 Août 2013, page 11

L'Yonne se jette dans la Loire ou dans la Seine ?

Les mesures compensatoires sur l'eau du dossier sont ajustées sur les normes du bassin « Loire », alors que le Sardy se jette dans l'Yonne qui se jette dans la Seine. C'est sur la base de la même étude que la zone humide a été évaluée à 2 000 m² au lieu de 7 hectares. Quand on vous disait que le dossier était bâclé...

L'environnement, variable d'ajustement politique

Le président de la communauté de communes du pays Corbigeois écrivait en octobre 2004, dans le numéro 3 de la lettre Le pays Corbigeois: « Vous noterez le poids de la protection de l'environnement dans nos actions et dans notre budget. (...) C'est le prix à payer pour léguer à nos enfants une terre propre, une eau claire et un air pur. La résurgence récente d'un projet de centre d'enfouissement sur Guipy, menaçant la qualité de "l'eau de l'Arden" est là pour nous rappeler qu'une vigilance constante s'impose. » On est bien d'accord...

Le bois du Tronçay c'est du calcaire et Picampoix c'est du granit

Le sous-sol calcaire du bois du Tronçay est enserré par 2 langues de granit où l'on trouve la rhyolite des carrières de Picampoix et de Montauté.

Les liquides stockés sur le site

Solution ammoniacale à 25 % : 38 tonnes
Carburant : 300 000 litres
Soude à 30 % : 1,5 tonne

Pour aggraver la situation, l'eau rejetée aura une température allant jusqu'à 30° et un ph de 5,5 à 8,5 voire 9,5, soit de très acide à très basique. Rappelons-nous que le Sardy est un petit ruisseau... En Belgique, la configuration est semblable, dès son installation IBV a détruit toute vie dans le ruisseau qui longe l'usine (voir notre reportage en Belgique sur www.adretmorvan.org). L'Yonne et la nappe phréatique seront affectés aussi par infiltration dans le sol.

Que se passera-t-il en cas de problèmes ?

Le premier problème inéluctable est celui des cendres, classées d'office non-dangereuses dans le dossier alors que la cheminée émettra dioxine et métaux lourds ; c'est juste impossible. Ces cendres « non dangereuses » seront donc stockées au sol et non protégées de la pluie. Elles ne seront pas acceptées par les cimenteries qui ne tolèrent que celles issues de la biomasse et Erscia brûlera jusqu'à 75 % de bois non-biomasse.

Même en Belgique où, en théorie, l'usine ne brûle que de la biomasse, les cendres se sont accumulées en montagne sur le site pour être finalement étalées et recouvertes d'un peu de terre... L'eau entraînera forcément les polluants concentrés dans les cendres dans les rivières et dans les nappes.

La sous capacité des bassins de rétention semble probable dans les périodes de fortes pluies durables comme cela peut arriver chez nous... Le risque de saturation entraînant dans l'eau des polluants nous semble sérieux. Mais beaucoup plus grave, bien que très peu probable, l'usine est sur le trajet de la « vague de Panne-cièrre » en cas de rupture du barrage. Le dossier d'enquête publique balaie le problème d'un revers de main : le risque est si faible... Il est vrai que l'enquête publique s'est déroulée avant le très peu probable accident de Fukushima. Pourtant le niveau actuel de la future zone Erscia est à la cote moyenne de 215 m et le dossier annonce, de plus, un abaissement de zone pour la rendre plate. La vague de 15 m de haut serait à la cote de 221 m... Outre le problème des 120 personnes qu'il faudrait évacuer en moins de 20 minutes, les boues des bassins de décantation, les 38 tonnes d'ammoniac, les 15 tonnes de soude, une bonne partie des 300 000 litres de carburants, les cendres chargées de métaux lourds, les stocks de bois usés se retrouveraient dans l'environnement... l'accident est certes peu probable, mais est-ce raisonnable de faire l'impasse complète sur un risque aussi énorme ?

Pourquoi ce dossier est-il aussi léger ?

C'est une question qui nous taraude maintenant depuis quelque temps. Plusieurs hypothèses se dessinent aujourd'hui et nous travaillons pour comprendre si une logique et/ou un processus ont guidé le montage du dossier ou s'il relève juste de l'incompétence générale... Peut-être la réponse dans le N° 5 !



L'écho des adrets,
lettre d'information citoyenne
de l'association Adret Morvan
www.adretmorvan.org
contact@adretmorvan.org
03 86 22 70 97

Directeur de la publication
Pascal Fichot
Comité de rédaction :
Muriel André, Fabrice Audier,
Isabelle Beuniche, Jérôme Bognard,
Pierre-Marie Coron, Anne Daveau,

Jean-François Davaut,
Robert Faulquier, Cathy Gaspoz,
Marie-Anne Guillemain,
Régis Lindeperg, Tonio Mejias.
Illustration : Cathy Gaspoz
Impression : Voluprint

Bulletin d'adhésion

À Retourner à la trésorière de l'association avec un chèque à l'ordre de « Adret-Morvan » à :
Monique Mejias Marcilly
58 800 Cervon

nom :

prénom :

adresse :

mail :

Tél. :

Je souhaite être tenu informé
des activités de l'association

J'adhère à l'association
et je verse une cotisation de 10 euros

Je fais un don à l'association de euros
..... euros